

A qui profitent les déductions fiscales?

Rapport du Conseil fédéral d'octobre 2005 en réponse à l'interpellation 04.3429 de la Conseillère aux Etats Mme S. Sommaruga

Pour répondre à l'interpellation de la Conseillère aux Etats Mme S. Sommaruga, l'Administration fédérale des contributions (AFC) a analysé les données fiscales des années 1995/96 dans les cantons de Berne, de Fribourg et de Glaris, relatives aux personnes physiques soumises à la taxation dite "normale".

L'AFC dispose de données fiscales détaillées de 13 cantons, à différents niveaux de détails et de qualité. Les données des cantons de Berne, Fribourg et Glaris sont de relativement bonne qualité et permettent ensemble de répondre aux questions soulevées dans l'interpellation. Les contribuables de ces trois cantons ne sont pas nécessairement représentatifs de l'ensemble des contribuables vivant en Suisse. Les extrapolations au niveau de la Suisse doivent donc être considérées avec toute la réserve qui se doit.

Pour plus de précisions sur les hypothèses de travail et sur la méthodologie suivie, le Conseil fédéral renvoie à l'étude technique de l'AFC qui accompagne ce rapport¹.

Effet des déductions sur l'assiette fiscale et sur les recettes fiscales

Au total, les déductions fiscales réduisent de presque 30% les revenus imposables des personnes physiques et diminuent de plus de la moitié les recettes fiscales de l'impôt fédéral direct des personnes physiques. Un taux unique d'imposition d'environ 2% (taux proportionnel ou "flat rate") appliqué au revenu brut engendrerait les mêmes recettes fiscales que le système actuel d'imposition, avec son barème progressif et ses possibilités de déductions fiscales, permet de récolter.

Sont indiqués ci-après l'effet séparé de chaque type de déduction sur l'assiette fiscale, ainsi que les répercussions sur les recettes fiscales (voir les tableaux 1 et 2). Les calculs se basent sur un revenu brut estimé à 232 – 240 milliards de francs.

Les **déductions pour frais professionnels** réduisent l'assiette fiscale de 10.7 à 15.4 milliards de francs (5 à 7% de la masse totale des revenus bruts) et les recettes fiscales de 0.8 à 1.1 milliard (réduction des recettes fiscales de 9 à 12%).

¹ Voir l'étude technique (disponible uniquement en français) "Effet des déductions sur l'impôt fédéral direct des personnes physiques" du 23 août 2005 de Rudi Peters, AFC. L'étude peut être consultée sur l'internet (<http://www.estv.admin.ch> → Statistique fiscale et documentation (S + D) → Etudes, rapports et documents de travail → Rapports).

Les **déductions de transferts** réduisent l'assiette fiscale de 26.6 à 28 milliards de francs (11 à 12% de la masse totale des revenus bruts) et les recettes fiscales d'environ 2.1 milliards de francs (réduction des recettes fiscales d'environ 23%).

Les déductions pour **frais financiers** réduisent l'assiette fiscale de 11.9 à 21.8 milliards de francs (5 à 9% de la masse totale des revenus bruts) et les recettes fiscales de 1.2 à 2.6 milliards de francs (réduction des recettes fiscales de 13 à 24%).

Les déductions pour **frais immobiliers** réduisent l'assiette fiscale de 6 à 6.9 milliards de francs (3% de la masse totale des revenus bruts) et les recettes fiscales d'environ 0.7 milliard de francs (réduction des recettes fiscales de 7 à 8%).

Les **déductions sociales** réduisent l'assiette fiscale de 11.6 à 12.4 milliards (5% de la masse totale des revenus bruts) et les recettes fiscales de 1 à 1.2 milliard de francs (réduction des recettes fiscales de 10 à 11%).

Composition des déductions fiscales

Les **frais professionnels** comprennent les frais déductibles d'une activité principale ou accessoire de salarié (frais de déplacement, frais de repas, frais de séjour hors du domicile, frais de travail en équipes, frais de formation et de reconversion,...).

Les **déductions de transferts** comprennent les cotisations de prévoyance (cotisations AVS/AI/APG/AC, 2^{ème} pilier et 3^{ème} pilier), les primes d'assurances et intérêts d'épargne et les obligations de rentes ou de charges.

Les **frais financiers** comprennent les intérêts de dettes, les frais d'administration de la fortune mobilière et les mises en loterie.

Les **frais immobiliers** comprennent tous les frais immobiliers déductibles.

Les **déductions sociales** comprennent les frais de maladie, les dons à des fins de pure utilité publique, les déductions pour doubles activités et les déductions pour enfants et pour personnes à charge.

Les **déductions diverses** comprennent toutes les autres déductions fiscales que l'on ne peut pas rattacher à un de ces cinq types de déductions.

Effet des déductions par classe de revenus

La part des déductions par rapport aux revenus bruts tend à augmenter avec la classe des revenus bruts: les déductions réduisent le montant imposable de 16 à 19% dans la classe des revenus compris entre 25'000 et 35'000 francs (réduction des recettes fiscales de 35 à 40%) et de 32 à 35% dans la classe des revenus compris entre 100'000 et 140'000 francs (réduction des recettes fiscales de 61 à 66%). Cette part tend cependant à se stabiliser, voire à diminuer légèrement, dans la classe des revenus d'au moins 140'000 francs (diminution des recettes fiscales de 42 à 52%).

L'importance des différentes déductions en fonction de la classe des revenus bruts est indiquée ci-après.

La part des **déductions pour frais professionnels** par rapport aux revenus bruts s'élève à un niveau assez constant de 6 à 9% (réduction des recettes fiscales de 13 à 24%), quelle que soit la classe de revenus bruts considérée, sauf dans la classe des revenus bruts d'au moins 140'000 francs, où la part ne s'élève plus qu'entre 3 à 4% (réduction des recettes fiscales de 4 à 6%). Mais exprimée par rapport aux revenus professionnels, la part des frais professionnels diminue légèrement avec la classe des revenus bruts: 29% des revenus professionnels sont déduits parmi les contribuables de revenus bruts compris entre 25'000 et 35'000 francs pour seulement 23% parmi les contribuables de revenus bruts d'au moins 140'000 francs.

La part des **déductions de transferts** par rapport aux revenus bruts augmente légèrement de 9% dans la classe des revenus compris entre 25'000 et 35'000 francs (réduction des recettes fiscales de 23%) à 14% dans celle des revenus compris entre 100'000 et 140'000 francs (réduction des recettes fiscales de 32%). Elle retombe cependant à un niveau de 11% dans la classe des revenus d'au moins 140'000 francs (réduction des recettes fiscales de 17%).

La part des **déductions pour frais financiers** par rapport aux revenus bruts augmente de 1% dans la classe des revenus compris entre 25'000 et 35'000 francs (réduction des recettes fiscales de 2 à 4%) à un pourcentage de 11 à 18% dans celle des revenus d'au moins 140'000 francs (réduction des recettes fiscales de 17 à 27%).

Les part des **déductions pour frais immobiliers** par rapport aux revenus bruts augmente de 1% dans la classe des revenus compris entre 25'000 et 35'000 francs (réduction des recettes fiscales de 2 à 4%) à 5% dans celle des revenus d'au moins 140'000 francs (réduction des recettes fiscales de 8%). Mais exprimée par rapport aux revenus immobiliers, la part des frais immobiliers (de 20% à 25% dans le canton de Fribourg et de 28% à 34% dans le canton de Glaris) n'est pas systématiquement corrélée avec la classe des revenus bruts.

La part des **déductions sociales** par rapport aux revenus bruts augmente de 0.5 à 2% dans la classe des revenus compris entre 25'000 et 35'000 francs (réduction des recettes fiscales de 1 à 4%) à un pourcentage de 7 à 8% dans celle des revenus compris entre 100'000 et 140'000 francs (réduction des recettes fiscales de 17 à 20%). Elle diminue ensuite à un niveau de 4% dans la classe des revenus d'au moins 140'000 francs (réduction des recettes fiscales de 6 à 7%).

Effet des déductions sur la répartition de l'impôt fédéral direct et sur sa progressivité

Les déductions ont tendance à réduire le taux effectif moyen d'imposition (rapport entre l'impôt et les revenus bruts) des contribuables différemment suivant le niveau des revenus: Le pourcentage de réduction se fait moins fortement sentir parmi les contribuables de faibles revenus (revenus bruts inférieurs à 45'000 francs pour les contribuables mariés ou en familles monoparentales et inférieurs à 35'000 francs pour les autres) et de revenus très élevés (revenus bruts d'au moins 140'000 francs) que parmi les contribuables de revenus moyens.

L'impôt fédéral direct est essentiellement payé par les contribuables de hauts revenus et les déductions fiscales accentuent ce phénomène. Les 5 à 7% de contribuables avec des revenus bruts d'au moins 140'000 francs assurent actuellement 50 à 53% du total des recettes fiscales; sans les déductions, avec le barème actuel d'imposition, ils n'en assureraient plus que 43 à 47%. L'indice global de la progressivité est peu affecté par les déductions: la progressivité plus élevée après les déductions pour les hauts revenus compense une progressivité moins importante après les déductions pour les autres revenus.

	Estim. à partir des données de Berne		Estim. à partir des données de Fribourg		Estim. à partir des données de Glaris	
	Total	% du revenu brut	Total	% du revenu brut	Total	% du revenu brut
Revenus professionnels	162'615'496'565	69.314%	177'706'220'511	73.906%	158'834'805'441	68.363%
-d'une activité princ. de salarié	141'216'695'169	60.193%	150'453'864'662	62.572%	139'954'522'806	60.237%
-d'une activité princ. d'indépend.	18'594'838'141	7.926%	23'210'484'031	9.653%	15'729'919'524	6.770%
-d'une activité accessoire	2'803'963'255	1.195%	4'041'871'818	1.681%	3'150'363'111	1.356%
-de salarié	899'984'377	0.384%	3'159'879'200	1.314%	2'512'096'241	1.081%
-d'indépendant	1'903'978'878	0.812%	881'992'618	0.367%	638'266'870	0.275%
Revenus de transferts	29'657'201'109	12.641%	26'467'550'995	11.008%	30'325'992'781	13.052%
Revenus mobiliers	13'714'273'996	5.846%	10'713'534'528	4.456%	20'651'868'724	8.889%
Revenus immobiliers	17'826'133'033	7.598%	25'283'704'828	10.515%	21'611'429'144	9.302%
Revenus divers	10'792'223'627	4.600%	27'677'255	0.115%	916'430'613	0.394%
Revenus bruts (total)	234'605'328'330	100.000%	240'447'783'117	100.000%	232'340'526'703	100.000%
Frais professionnels	15'361'713'758	6.548%	14'266'000'294	5.933%	10'700'556'994	4.606%
-d'une activité de salarié	-	-	13'581'018'279	5.648%	10'233'307'112	4.404%
-frais de déplacement	-	-	5'589'758'034	2.325%	3'250'105'616	1.399%
-frais de repas	-	-	2'690'983'764	1.119%	1'583'296'204	0.681%
-frais de séjour	-	-			290'416'697	0.125%
-frais de travail en équipes	-	-			418'123'040	0.180%
-frais de formation	-	-			92'352'428	0.040%
-autres	-	-	5'300'276'482	2.204%	4'599'013'126	1.979%
-d'une activité acces. de salarié	-	-	684'982'015	0.285%	467'249'882	0.201%
Déductions de transferts	26'627'168'088	11.350%	28'038'831'657	11.661%	27'051'827'963	11.643%
-Cotisations de prévoyance	18'433'319'135	7.857%	18'770'092'962	7.806%	18'879'714'327	8.126%
-AVS/AI/APG/AC	9'287'443'114	3.959%	9'287'443'114	3.863%	9'287'443'114	3.997%
-2ème pilier	6'797'724'731	2.898%	6'797'724'731	2.827%	6'797'724'731	2.926%
-3ème pilier	2'348'151'290	1.001%	2'684'925'117	1.117%	2'794'546'482	1.203%
-Primes d'assur. et intérêts	6'776'508'209	2.888%	7'248'382'911	3.015%	6'943'265'005	2.988%
-Obligations de rentes/charges	1'417'340'743	0.604%	2'020'355'784	0.840%	1'228'848'631	0.529%
Frais financiers	11'865'204'263	5.058%	21'773'901'592	9.056%	14'410'347'847	6.202%
-Intérêts de dettes	-	-	21'607'596'046	8.986%	13'963'766'056	6.010%
-Frais d'admin. et de loterie	-	-	166'305'545	0.069%	446'581'791	0.192%
Frais immobiliers	6'442'197'523	2.746%	6'015'529'178	2.502%	6'868'865'868	2.956%
Déductions sociales	11'594'654'903	4.942%	12'408'711'423	5.161%	12'039'449'542	5.182%
-Frais de maladie	334'442'639	0.143%	112'621'814	0.047%	427'709'306	0.184%
-Dons	1'029'664'985	0.439%	59'380'746	0.025%	333'386'757	0.143%
-Doublés activités	3'792'783'212	1.617%	4'143'394'149	1.723%	3'865'166'930	1.664%
-Enfants et personnes à charge	6'437'764'067	2.744%	8'093'314'714	3.366%	7'413'186'549	3.191%
Déductions diverses	0	0.000%	0	0.000%	161'666'685	0.070%
Toutes les déductions	71'890'938'535	30.643%	82'502'974'143	34.312%	71'232'714'900	30.659%
Revenus imposables	162'714'389'795	69.357%	157'944'808'974	65.688%	161'107'811'803	69.341%

- : valeur non connue. { : valeur totale de plusieurs éléments.

Tableau 1: estimation des revenus et des déductions en Suisse, à partir des déclarations fiscales des années 1995/96 (extrapolation à la Suisse des valeurs observées dans le canton de Berne, de Fribourg ou de Glaris).

Déductions accordées	Estimation à partir des données de Berne			Estimation à partir des données de Fribourg			Estimation à partir des données de Glaris		
	Total des recettes	Réduction des recettes		Total des recettes	Réduction des recettes		Total des recettes	Réduction des recettes	
Aucune déduction	9'348'652'605	0	0.000%	10'539'751'776	0	0.000%	9'181'922'215	0	0.000%
Frais professionnels	8'210'016'432	1'138'636'173	12.180%	9'398'753'269	1'140'998'507	10.826%	8'399'344'235	782'577'980	8.523%
-d'une activité de salarié	-	-	-	9'462'431'861	1'077'319'915	10.221%	8'448'973'239	732'948'977	7.983%
-frais de déplacement	-	-	-	10'085'523'071	454'228'705	4.310%	8'940'651'291	241'270'924	2.628%
-frais de repas	-	-	-	10'336'438'789	203'312'987	1.929%	9'079'319'697	102'602'519	1.117%
-frais de séjour	-	-	-				9'165'178'582	16'743'634	0.182%
-frais de travail en équipes	-	-	-	10'080'498'461	459'253'315	4.357%	9'154'575'809	27'346'406	0.298%
-frais de formation	-	-	-				9'174'677'097	7'245'119	0.079%
-autres	-	-	-	10'472'731'225	67'020'551	0.636%	8'819'113'576	362'808'639	3.951%
-d'une activité acces. de salarié	-	-	-	-	-	-	9'138'891'020	43'031'195	0.469%
-d'une activité d'indépendant	-	-	-	-	-	-	(9'173'477'431)	(8'444'784)	(0.092%)
Déductions de transferts	7'230'185'967	2'118'466'638	22.661%	(9'474'362'310)	(1'065'389'466)	(10.108%)	(8'194'424'952)	(987'497'264)	(10.755%)
-Cotisations de prévoyance	7'734'768'065	1'613'884'540	17.263%	(10'180'149'803)	(359'601'972)	(3.412%)	(8'848'029'998)	(333'892'218)	(3.636%)
-AVS/AI/APG/AC	8'564'277'089	784'375'516	8.390%	(10'533'102'188)	(6'649'588)	(0.063%)	-	-	-
-2ème pilier	8'709'238'782	639'413'823	6.840%	(10'511'487'624)	(28'264'152)	(0.268%)	(9'153'579'814)	(28'342'402)	(0.309%)
-3ème pilier	9'106'942'288	241'710'317	2.586%	10'214'739'755	325'012'020	3.084%	8'876'095'096	305'827'120	3.331%
-Primes d'assur. et intérêts	8'900'152'309	448'500'296	4.797%	10'016'425'207	523'326'568	4.965%	8'714'461'250	467'460'965	5.091%
-Obligations de rentes/charges	9'229'797'324	118'855'281	1.271%	10'344'707'650	195'044'126	1.851%	9'081'165'904	100'756'311	1.097%
-Partie non imposable des rentes	-	-	-	-	-	-	9'081'143'805	100'778'410	1.098%
Frais financiers	8'172'991'544	1'175'661'061	12.576%	7'988'524'072	2'551'227'704	24.206%	7'629'617'103	1'552'305'112	16.906%
-Intérêts de dettes	-	-	-	8'008'498'178	2'531'253'598	24.016%	7'677'714'599	1'504'207'617	16.382%
-Frais d'admin. et de loterie	-	-	-	10'519'224'041	20'527'734	0.195%	9'133'005'640	48'916'575	0.533%
Frais immobiliers	-	-	-	9'825'834'719	713'917'057	6.774%	8'470'447'240	711'474'975	7.749%
Déductions sociales	8'390'758'996	957'893'609	10.246%	9'351'733'266	1'188'018'510	11.272%	8'179'081'225	1'002'840'990	10.922%
-Frais de maladie	9'330'452'612	18'199'993	0.195%	10'531'497'422	8'254'353	0.078%	9'154'974'623	26'947'593	0.293%
-Dons	9'269'370'994	79'281'611	0.848%	10'532'839'170	6'912'606	0.066%	9'147'073'893	34'848'322	0.380%
-Doublés activités	8'993'508'525	355'144'080	3.799%	10'100'751'487	439'000'289	4.165%	8'811'918'439	370'003'777	4.030%
-Enfants et personnes à charge	8'816'940'915	531'711'690	5.688%	9'778'634'163	761'117'612	7.221%	8'584'701'389	597'220'826	6.504%
Déductions diverses	9'348'652'605	0	0.000%	10'539'751'776	0	0.000%	9'167'222'100	14'700'115	0.160%
Toutes les déductions (situation actuelle)	4'723'891'806	4'624'760'798	49.470%	4'709'874'676	5'829'877'100	55.313%	4'739'749'036	4'442'173'179	48.380%

- : valeur non connue. () : valeur incomplète. { : valeur totale de plusieurs éléments.

Attention, la structure des données de chaque canton a été conservée dans ces estimations. C'est ainsi que:
- pour le canton de Berne, les frais immobiliers sont retranchés des revenus immobiliers et ne sont pas comptés comme déductions;
- pour les cantons de Fribourg et de Glaris, l'essentiel des cotisations de prévoyance AVS/AI/APG/AC et du 2ème pilier est retranché des revenus professionnels et n'est pas compté comme déductions;
- pour le canton de Glaris, une petite partie des déductions d'activité d'indépendant n'est pas retranchée des revenus professionnels et est comptée comme déductions;
- pour le canton de Glaris, la partie non imposable des rentes est ajoutée aux revenus de transferts et comptée comme déductions.

Tableau 2: estimation de l'effet des déductions sur les recettes fiscales en Suisse (extrapolation à la Suisse des effets observés dans le canton de Berne, de Fribourg ou de Glaris durant les années 1995/96).